

Annexe C

Comités créés en vertu d'une loi ou d'une entente

	Fréquence annuelle	
Comité d'aménagement	2 à 4	Le comité est composé du préfet et de deux élus . Le directeur de l'aménagement du territoire et de l'environnement et l'aménagiste de la MRC assistent aussi aux rencontres. Ce comité voit à la planification de l'aménagement du territoire de la MRC et à la mise en œuvre de son schéma d'aménagement.
Comité de sécurité incendie	4	Le comité est composé de trois élus et d'un représentant de chacun des services de sécurité incendie suivants : • Lac-Etchemin / Saint-Luc-de-Bellechasse • Saint-Prosper • Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) • Saint-Zacharie / Sainte-Aurélie Ce comité a pour mandat d'assurer la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC. La directrice générale adjointe et le technicien en prévention des incendies assistent aux rencontres.
Comité de sécurité publique	4	Ce comité est composé de quatre élus et du responsable du poste de la Sureté du Québec – MRC des Etchemins. La directrice générale adjointe ainsi que le Capitaine du poste assistent aux rencontres. Ce comité a pour mandat de déterminer les priorités du territoire en matière de sécurité publique.
Comité consultatif agricole (CCA)	(au besoin)	Ce comité est composé de huit membres dont quatre sont nommés à partir d'une liste d'éligibilité de huit producteurs agricoles, fournie par l'association accréditée et de trois membres qui sont nommés parmi les membres du Conseil et un membre nommé parmi les personnes autres que celles visées précédemment et qui réside sur le territoire de la MRC. Le directeur de l'aménagement du territoire et de l'environnement ainsi que l'aménagiste siègent aussi sur ce comité.
Délégués de comté	(au besoin)	Deux maires ainsi que le préfet sont nommés à titre de délégués de comté. Au besoin, ils siègent avec leurs homologues d'une MRC voisine pour régler des problématiques communes.

Comités créés par la MRC

	Fréquence annuelle	
Comité d'orientation (anciennement comité administratif)	13	Le comité d'orientation est composé de cinq élus dont le préfet et préfet suppléant . La direction générale et la direction générale adjointe assiste aux réunions. Celui-ci se réunit une fois par mois, mais peut tenir autant de séances qu'il est nécessaire à l'exercice de sa charge. Il analyse divers dossiers, demandes d'aides financières ou d'appui de résolution qui lui sont soumis et fait des recommandations au Conseil de la MRC.
Comité d'investissement des Etchemins (CIE)	3	Ce comité est composé du préfet , d'un représentant du Fonds de solidarité FTQ et de trois membres issus du milieu des affaires. Ce comité est le seul comité décisionnel qui ne fait pas de recommandations au conseil de la MRC. Il prend les décisions relatives aux demandes d'aides financières sous formes de prêts qui sont déposées au Fonds local d'investissement (FLI) et au Fonds local de solidarité (FLS).
Comité de suivi du plan d'aménagement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA)	4	Ce comité vise à assurer le suivi du plan de développement de la zone agricole et agroforestière. Ce comité est composé de huit personnes dont un représentant du MAPAQ, un représentant de l'UPA, un représentant de l'Association des propriétaires des boisés de Beauce, un élu membre du comité d'aménagement ou comité consultatif agricole (CCA), un représentant de Tourisme Etchemins, un représentant du développement économique, un représentant de la SADC et un producteur agricole. Assiste aussi au comité la conseillère en aménagement du territoire et environnement.
Comité directeur en changements climatiques	3	Ce comité composé de trois élus vise à assurer le suivi de la démarche du plan climat (rédaction, diagnostic, planification, consultation) et sa mise en place dans les organisations municipales. S'ajoutent au comité, la conseillère en changements climatiques, l'aménagiste, le directeur de l'aménagement du territoire et de l'environnement ainsi que la directrice générale.
Comité culturel	4	Ce comité est composé de cinq intervenants culturels et d' un élu . L'agente rurale et culturelle assiste aussi à ce comité ainsi que le directeur du développement économique. Le comité a pour mandat d'appuyer la promotion et le développement culturel de la MRC des Etchemins par la politique culturelle et le plan d'action issu de l'entente de développement culturel.
Comité de promotion touristique	4	Ce comité est composé de sept intervenants touristiques et d' un élu . Le comité a pour mandat de promouvoir les entreprises ou événements touristiques de la MRC des Etchemins via Tourisme Etchemins.
Comité de développement territorial	4	Le comité de développement territorial assure la gouvernance pour le fonds régions et ruralité (FRR) volet 2. Il propose des recommandations au Conseil de la MRC quant à l'acceptation ou le refus d'un projet, ainsi que le montant accordé et les conditions, s'il y a lieu. Pour les entreprises et les OBNL, le comité de développement territorial est formé de 12 membres : • 5 membres votants (3 élus, 1 membre affaires et 1 représentant de la FTQ) • 7 membres non-votants : 1 représentant MAMH, 1 Services Québec, 1 sociocommunautaire, 1 DG de la MRC, 1 directeur et 2 conseillers au développement économique. Pour les dossiers des municipalités, le comité exclus les représentants de la FTQ et de Services Québec.

Comité ruralité et vitalisation	4	Le comité ruralité et vitalisation assure la gouvernance pour le fonds régions et ruralité (FRR) volet 3. Il propose des recommandations au Conseil de la MRC quant à l'acceptation ou le refus d'un projet, ainsi que le montant accordé et les conditions, s'il y a lieu. Le comité ruralité et vitalisation est formé de 7 membres : • 3 membres votants (3 élus) • 4 membres non-votants : 1 représentant MAMH, 1 DG de la MRC, 1 responsable du FRR volet 3 - vitalisation de la MRC et 1 directeur du développement économique.
Comité de vigilance santé	(au besoin)	Composé du préfet et de deux élus , ce comité a pour mandat d'échanger avec la direction générale du CISSS-CA sur divers enjeux médicaux ou sociaux touchant la MRC des Etchemins.
Comité aviseur Réseau accès PME	1	Le préfet et préfet suppléant sont d'office membres de ce comité. S'ajoutent à eux des intervenants du milieu soit : • Un élu de la ville la plus peuplée de la MRC; • Deux personnes en provenance d'entreprises privées; • Un représentant d'organisation économique du territoire. Le directeur du développement économique et la directrice générale assistent aussi. Le mandat du comité est de valider les actions et la reddition de comptes du programme du MEIE. Les députés provinciaux et représentants du MEIE peuvent aussi assister à ce comité.
Comité du projet Signature	2	Ce comité est composé de 3 élus dont le préfet . Il a pour mandat d'assurer le suivi des projets issus du projet Signature innovation.
Comité de transport collectif	3	Ce comité est composé des intervenants en transport de la MRC des Etchemins dont un représentant de Transport Autonomie Beauce-Etchemins, un représentant de Nouvel Essor, un représentant du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, un élu , la direction générale adjointe de la MRC ainsi qu'un organisateur communautaire du CISSS-CA. Ce comité a pour mandat de discuter des différents enjeux de transport sur le territoire.
Comité des prix du patrimoine (Jury)	2 (aux 2 ans)	Les prix du patrimoine proviennent d'une initiative du Conseil de la culture pour les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches. Cet événement a lieu tous les deux ans et reconnaît les projets de patrimoine culturel. Le comité a pour mandat de sélectionner les gagnants, de veiller à l'organisation de l'activité, et de participer à la remise de prix. Ce comité est composé d'un élu et d'un représentant culturel de la MRC des Etchemins. S'ajoutent à eux, l'agente de développement rural et culturel ainsi que le directeur de développement économique.

Présence au sein de quelques organisations externes

	Fréquence annuelle	
Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP) - Un élu et un substitut	5	L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches appuie les propriétaires dans la mise en valeur de leurs lots boisés et vise à augmenter les superficies forestières aménagées. L'agence couvre le territoire de la Ville de Lévis et les MRC de L'Islet, Montmagny, Bellechasse et Les Etchemins et comprend environ 12 800 propriétaires forestiers. Un élu est nommé pour représenter la MRC au Conseil d'administration et un autre élu comme substitut.
Corporation d'aménagement et de développement du Parc du Massif du Sud (CADMS)	6	Le conseil d'administration de la corporation d'aménagement et de développement du Parc du Massif du Sud est composé des préfets et directions générales des MRC de Bellechasse et des Etchemins ainsi que des maires des municipalités constituantes de Notre-Dame-auxiliatrice de Buckland, de Saint-Philémon, de Saint-Magloire et de Saint-Luc-de-Bellechasse. La municipalité de Sainte-Sabine siège comme observateur.
Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA)	6	La table des élus municipaux réunit les préfets, préfets suppléants et directions générales de toutes les MRC de Chaudière-Appalaches. Son mandat est de promouvoir la région et de défendre ses intérêts.
Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins (SADC)	10 + AGA	La mission de la SADC est de contribuer au développement régional et du monde des affaires de Bellechasse-Etchemins en initiant ou en soutenant des projets par du financement et des services-conseil pour les entreprises et les collectivités. Un élu est nommé pour représenter la MRC au conseil d'administration.
L'Essentiel des Etchemins	8 + AGA	L'Organisme travaille à réduire les effets de la pauvreté pour les personnes à faibles revenus de la MRC des Etchemins et aide à favoriser l'autonomie alimentaire et l'inclusion sociale. Un élu est nommé pour représenter la MRC au conseil d'administration.
Centre Universitaire des Appalaches (CUA)	5	Le CUA offre un accès de proximité aux services universitaires pour les personnes et les organisations, contribuant ainsi au développement éducationnel, social et économique de notre MRC. Un élu est nommé pour représenter la MRC au conseil d'administration.
Transport autonomie Beauce-Etchemins	4 + AGA	La MRC des Etchemins et la MRC de Beauce-Sartigan ont délégué leur compétence en transport à l'organisme Transport autonomie Beauce-Etchemins. L'élu qui siège au comité de transport collectif est nommé pour représenter la MRC au conseil d'administration.
Cour municipale ville Saint-Georges (Saint-Benjamin, Saint-Prosper et Saint-Zacharie)	(au besoin)	Un élu est nommé pour représenter la MRC au besoin.